

(1)

(N° 200.)

Chambre des Représentants.

SEANCE DU 29 JUIN 1897.

Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1897 (1).

I. — AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. COLFS.

Nous avons l'honneur de proposer l'amendement suivant :

Modifier l'article 32 comme il suit :

ART. 32. — Clergé inférieur du culte catholique . . . fr. 4,865,700 »

H.-J. COLFS.
J. MAENHAUT.
BOU CH. DU FONTBARÉ
A. HUYSHAUWER.
P. DELVAUX.
ÉMILE VAN HOORDE.

II. — AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR M. MAGNETTE.

ART. 10.

Porter le crédit prévu au chiffre de 2,478,950 francs.

ART. 13.

Porter le crédit prévu au chiffre de 135,000 francs.

CH. MAGNETTE.

(1) Budget, n° 122, IV (session de 1895-1896)
Budget amendé, n° 4, IV.
Rapport, n° 135.
Amendement, n° 183